



Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

Publié le 16 AVR. 2024

DECISION N°2024-16
DOMAINE DE LA DECISION : 7.5 Subventions
Demande de subvention à la CAF pour des travaux sur la crèche les P'tits Malins

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégations au Maire, et notamment son alinéa 26,

Considérant la nécessité pour la crèche de clôturer ses extérieurs pour la sécurité des enfants, de changer des fenêtres pour une meilleure étanchéité et d'installer un escalier au niveau de la table de change.

DECIDE

Article 1 : De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF pour des travaux sur la crèche les P'tits Malins, soit :

Plan de financement			
Nature des dépenses	€ HT	Nature des recettes	€ HT
Clôtures extérieures	13 828,31	Commune	3 440,00
Fenêtre oscillo-battante dans espace des petits + 1 chambre	1 402,80	Subvention CAF	13 760,00
Escalier table de change	1 110,90		
Total	17 200,00	Total	17 200,00

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera publié sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à la CAF, à M. Le Préfet du Finistère et M. le Trésorier de Quimperlé.

Article 4 : La Directrice Générale des Services et le comptable public assignataire de Quimperlé sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 11 avril 2024,
Le Maire,
Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.